



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction Régionale
de l'Environnement

BOURGOGNE
Cité administrative Dampierre
6, rue Chancelier de l'Hospital
21035 DIJON Cedex
Service Territoires et patrimoine

2006 - P - 6237

ARRETE
portant composition
du comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR 2610004
« Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire »

Le PREFET de la NIEVRE
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la directive européenne n° 79-409 CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
VU l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 transposant les directives « habitats » et « oiseaux » ;
VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, article 145 ;
VU le décret d'application n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;
VU les articles L.414-1 à 7 et R.414-1 à 24 du code de l'environnement, en particulier ses articles R.414-8 à 10 ;
VU le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2006 au cours de laquelle la composition du comité de pilotage du site FR 2610004 a été examinée et validée ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le comité de pilotage de la zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2610004 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire » est chargé d'élaborer le document d'objectifs du site.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre et le Conservatoire des sites naturels bourguignons sont chargés, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs de la ZPS. Il présente les différentes parties du document d'objectifs au comité de pilotage pour discussions et validation.

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Article 2

Le comité de pilotage comprend 127 membres. Chacun de ces membres peut se faire représenter par une personne désignée à cet effet.

➤ Collectivités territoriales et leurs groupements

Département de la Nièvre :

M. ou Mme le Président du conseil régional de Bourgogne
M. ou Mme le Président du conseil général de la Nièvre
M. ou Mme le Maire de La Celle-sur-Loire
M. ou Mme le Maire Challuy
M. ou Mme le Maire de La Charité-sur-Loire
M. ou Mme le Maire de Cosne-Cours-sur-Loire
M. ou Mme le Maire de Fourchambault
M. ou Mme le Maire de Garchizy
M. ou Mme le Maire de Germigny-sur-Loire
M. ou Mme le Maire Gimouille
M. ou Mme le Maire de Langeron
M. ou Mme le Maire de Livry
M. ou Mme le Maire de La Marche
M. ou Mme le Maire de Mars-sur-Allier
M. ou Mme le Maire de Marzy
M. ou Mme le Maire de Mesves-sur-Loire
M. ou Mme le Maire de Myennes
M. ou Mme le Maire de Nevers
M. ou Mme le Maire de Neuvy-sur-Loire
M. ou Mme le Maire de Pouilly-sur-Loire
M. ou Mme le Maire de Saincaize-Meauce

Département du Cher :

M. ou Mme le Président du conseil régional de la Région Centre
M. ou Mme le Président du conseil général du Cher
M. ou Mme le Maire d'Apremont-sur-Allier
M. ou Mme le Maire d'Argenvières
M. ou Mme le Maire de Bannay
M. ou Mme le Maire de Beffes
M. ou Mme le Maire de Belleville-sur-Loire
M. ou Mme le Maire de Boulleret
M. ou Mme le maire de La Chapelle-Montlinard
M. ou Mme le Maire de Couargues
M. ou Mme le Maire de Cours-les-Barres
M. ou Mme le Maire de Cuffy
M. ou Mme le Maire de Herry
M. ou Mme le Maire de Jouet-sur-l'Aubois
M. ou Mme le Maire de Léré
M. ou Mme le maire de Marseilles-les-Aubigny
M. ou Mme le Maire de Ménétréol-sous-Sancerre
M. ou Mme le Maire de Mornay-sur-Allier
M. le Maire de Neuvy-le-Barrois
M. ou Mme le Maire de Sancerre

M. ou Mme le Maire de Tracy-sur-Loire
M. ou Mme le Maire de Tronsanges
M. ou Mme le Président de la communauté de communes Loire et Allier
M. ou Mme le Président de la communauté de communes Fil de Loire
M. ou Mme le Président de la communauté de communes Loire et Nohain
M. ou Mme le Président de la communauté de communes du Nivernais-Bourbonnais
M. ou Mme le Président de la communauté de communes Loire et Vignobles
M. ou Mme le Président de la communauté de communes du Pays Charitois
M. ou Mme le Président de la communauté d'Agglomération de Nevers
M. ou Mme le Président du syndicat intercommunal de la Nièvre d'aménagement de la Loire et de ses affluents
M. ou Mme le Président du syndicat mixte du pays de Nevers-sud nivernais
M. ou Mme le Chef de projet du Pays Bourgogne nivernaise

M. ou Mme le Maire de Saint-Léger-le-Petit
M. ou Mme le Maire de Saint-Satur
M. ou Mme le Maire de Sury-près-Léré
M. ou Mme le Maire de Thauvenay
M. ou Mme le président du syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents du Cher
M. ou Mme le Président du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne
M. ou Mme le Président du Syndicat Mixte du Pays de Loire-Val d'Aubois

Départements du Cher et de la Nièvre :

M. ou Mme le Président de l'établissement public Loire

➤ **Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux**

M. ou Mme le Président du syndicat départemental de la propriété rurale et agricole de la Nièvre

M. ou Mme le Président du syndicat départemental de la propriété rurale du Cher

➤ **Représentants des concessionnaires d'ouvrages publics, des gestionnaires d'infrastructures, des industries**

M. ou Mme le Délégué infrastructures SNCF Paris Sud-Est

M. ou Mme le Directeur de RTE GET Champagne-Morvan

M. ou Mme le Directeur de RTE Ouest

M. ou Mme le Directeur du CNPE de Belleville-sur-Loire

M. ou Mme le Président de l'UNICEM de Bourgogne-Franche-Comté

M. ou Mme le Président de l'UNICEM du Centre

➤ **Représentants des organismes consulaires**

M. ou Mme le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre

M. ou Mme le Président de la chambre de commerce et d'industrie du Cher

M. ou Mme le Président de la chambre d'agriculture de la Nièvre

M. ou Mme le Président de la chambre d'agriculture du Cher

➤ **Représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles**

M. ou Mme le Président de l'ADASEA de la Nièvre

M. ou Mme le Président de l'ADASEA du Cher

M. ou Mme le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Nièvre

M. ou Mme le Président du syndicat des forestiers du Cher

M. ou Mme le Directeur de l'agence de l'office national des forêts de la Nièvre

M. ou Mme le Directeur de l'agence interdépartementale de l'office national des forêts du Cher et de l'Indre

M. ou Mme le Président du centre régional de la propriété forestière du Centre

M. ou Mme le Président du centre régional de la propriété forestière de Bourgogne

➤ **Représentants des organismes exerçant leur activité dans le domaine de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme**

M. ou Mme le Président de la fédération des chasseurs de la Nièvre

M. ou Mme le Président de l'association départementale des chasseurs au gibier d'eau de la Nièvre

M. ou Mme le Président de la fédération des chasseurs du Cher

M. ou Mme le Président de l'association départementale des chasseurs au gibier d'eau du Cher

M. ou Mme le Chef de service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage Bourgogne

M. ou Mme le Chef de service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage Centre

M. ou Mme le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre

M. ou Mme le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cher

M. ou Mme le Représentant des pêcheurs professionnels de la Nièvre

M. ou Mme le Chef de brigade du conseil supérieur de la pêche Bourgogne

M. ou Mme le Chef de brigade du conseil supérieur de la pêche Centre

M. ou Mme le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, délégation Allier - Loire amont (Clermont-Ferrand)

M. ou Mme le Président de l'Association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de Vie

M. ou Mme le Président de l'Union des associations d'usagers des sites Natura 2000

M. ou Mme le Président de l'association de développement touristique de la Nièvre

M. ou Mme le Président du comité départemental de Canoë-Kayak du Cher

M. ou Mme le Président de l'association Loire nature découverte

➤ **Représentants des organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel et d'associations agréées de protection de l'environnement**

M. ou Mme le Président de l'Association des amis du Val d'Allier

M. ou Mme le Président de la Maison de Loire

M. ou Mme le Président du WWF - Antenne de Nevers

M. ou Mme le Président du conservatoire des sites naturels bourguignons

M. ou Mme le Président du conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

M. ou Mme le Président de l'association SOBA nature Nièvre

M. ou Mme le Président de Loire vivante Nièvre Allier Cher

M. ou Mme le Président de l'association Nature 18

M. ou Mme le Président du Groupe de la ligue pour la protection des oiseaux du Cher

M. ou Mme le Conservateur du muséum d'histoire naturelle de la ville de Bourges

M. ou Mme le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne

M. ou Mme le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Centre

M. ou Mme le Conservateur réserve naturelle du Val de Loire

➤ **Représentants de l'Etat :**

M. ou Mme le Préfet de la Nièvre, coordonnateur

M. ou Mme le Préfet du Cher

M. ou Mme le Directeur régional de l'environnement de Bourgogne

M. ou Mme le Directeur régional de l'environnement de la région Centre

M. le coordinateur du Plan inter-régional Loire-Grandeur Nature - DIREN Bourgogne

M. le coordinateur du Plan inter-régional Loire-Grandeur Nature - DIREN Centre

M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Nièvre

M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Cher

M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne

M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Centre

M. le Directeur départemental de l'équipement de la Nièvre

M. le Directeur départemental de l'équipement du Cher

M. le chef de la subdivision Loire

M. le Directeur départemental de la jeunesse et des sports de la Nièvre

M. le Directeur départemental de la jeunesse et des sports du Cher

M. le Commandant de la région Terre Nord Est

Article 3

A défaut de candidature d'un élu et d'une collectivité territoriale pour assurer la présidence et la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs, le président du comité désigné le 25 octobre 2006 lors de la première réunion du comité de pilotage est le préfet de la Nièvre.

Le comité se réunit sur convocation de son président.

Article 4

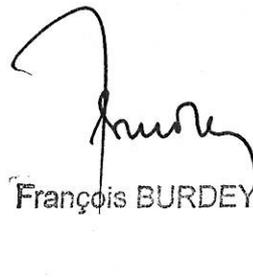
Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la DIREN Bourgogne.

Article 5

M. ou Mme le secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, M. ou Mme le directeur régional de l'environnement de Bourgogne, M. ou Mme le directeur régional de l'environnement de région Centre, M. ou Mme le directeur départemental de l'agriculture de la Nièvre, M. ou Mme le directeur départemental de l'agriculture du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre et dont copie sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

NEVERS LE - 8 DEC. 2006

Le Préfet,



François BURDEYRON